

# **PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AUX ENVIRONNEMENTS FAVORABLES À LA SANTÉ DES CITOYENS**

## **Description**

Le programme s'adresse aux municipalités sur le territoire de la région de la Capitale-Nationale de moins de 100 000 habitants qui désirent créer des environnements favorables à la santé des citoyens.

## **Objectifs**

- Soutenir et favoriser la création d'environnements favorables à la santé.
- Favoriser le réseautage et la mobilisation des acteurs de soutien locaux et régionaux dédiés à la création d'environnements favorables et le monde municipal autour d'un projet concret.

## **Organismes admissibles**

- Milieu municipal de la région de la Capitale-Nationale de moins de 100 000 habitants (MRC et municipalités)

## **Catégorie de projets admissibles**

- Accessibilité au transport actif
- Bonification des infrastructures et équipements sportifs, récréatifs et de loisirs
- Aménagement du milieu
- Accès à la saine alimentation
- Mise en oeuvre de politiques

## **Date limite pour le dépôt de votre projet**

Les projets peuvent être déposés jusqu'au 12 octobre 2018.

## **Conditions d'admissibilités**

- La réalisation doit être terminée au cours de l'année 2019.
- La réalisation du projet doit répondre aux critères d'évaluation généraux.
- Un montant maximal de 5 000 \$ peut être octroyé par projet présenté et ne peut excéder 80% du coût total du projet.
- Les acteurs concernés par le projet devront avoir participé à une session de sensibilisation aux environnements favorables qui sera adaptée à la réalité du projet.\*
- Les acteurs concernés par le projet devront être accompagnés pendant la réalisation du projet par les acteurs de soutien formés et reconnus.\*

\* les informations supplémentaires concernant les sessions de sensibilisation aux environnements favorables et les modalités d'accompagnement par les acteurs de soutien sont flexibles et seront fournis lors du dépôt.

## **Critères d'évaluation généraux**

- Mobilisation et implication des partenaires locaux;
- Réalisme du plan budgétaire ;
- Pérennité du projet ;
- Participation citoyenne à l'élaboration et au suivi du projet ;

- Prise en compte des inégalités sociales de santé (ISS).

### **Dépenses non admissibles**

- Frais de fonctionnement régulier
- Activités ponctuelles (ex: zumba, fête de quartier, etc.)

### **Participation financière et modalités de paiement**

1<sup>er</sup> versement : 75 % du montant accordé à l'acceptation du projet par le comité d'analyse.

2<sup>e</sup> versement : 25 % à la suite de la réception du bilan final ou au plus tard le 31 décembre 2019.

Un bilan doit être remis au comité d'analyse au plus tard un mois après la fin du projet.

### **Document et formulaire**

Les demandes doivent être acheminées à l'aide du formulaire électronique suivant :

### **Personnes à contacter**

Marie-Ève Dufour  
Responsable régionale Prendre soin de notre monde  
418 666-7000 poste 314  
[marie-eve.dufour.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca](mailto:marie-eve.dufour.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca)

Mariane Julien  
Coordonnatrice TIR-SHV Capitale-Nationale  
418 666-7000 poste 344  
[mariane.julien.dufour.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca](mailto:mariane.julien.dufour.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca)